

MAIRIE  
DE  
HONFLEUR



**ARRETE MUNICIPAL RELATIF A L'INTERDICTION DE BAINNADE  
SUR LA PLAGES DE VASOUY**

**ARRETE N°2016 - 182**

Direction Générale des Services

PB/CD

Le Maire de la Commune de Honfleur,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 1332-1 et L 1332-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212-2 ;

Considérant que la plage non aménagée de Vasouy n'est pas aménagée pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes pour les raisons suivantes : plage non surveillée et non aménagée ;

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade pour ce lieu ;

Mairie de Honfleur – BP 80049 – 14602 HONFLEUR CEDEX  
Tél. : 02.31.81.88.00 / fax : 02.31.81.88.18

## ARRETE

### Article 1 :

La baignade est formellement interdite au lieu « plage de Vasouy ».

### Article 2 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le Code Pénal. Des panneaux seront apposés sur place, afin d'en informer la population.

### Article 3 :

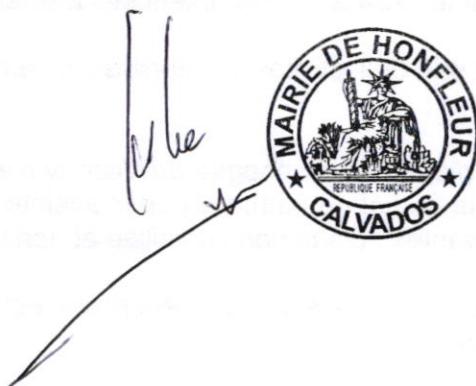
Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Monsieur le Chef de circonscription de police, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux et Monsieur le Chef de circonscription de police de Honfleur.

Fait à Honfleur, le 24 mai 2016

Le Maire,  
Michel LAMARRE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat, et sa publication.*

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20160524-ARRETE2016-182 -AR Date de télétransmission : 27/05/2016 Date de réception préfecture : 27/05/2016
---